

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de LIVAROT PAYS D'AUGE (Département du Calvados – Communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>13 décembre 2017</u> – sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Immeuble anciennement à usage d'hôtel, inoccupé depuis plusieurs années, sur la parcelle cadastrée section AE n° 446 pour une contenance de <u>1 777 m²</u> .
POS/PLU :	PLU intercommunal du 27/06/2013 : zone UA "secteur centre ancien". Zone ayant vocation à accueillir de l'habitat, des équipements et activités compatibles avec ce dernier.
PROJET :	Créer de l'habitat et élargir l'accès et la surface parking du centre-ville. Le bâti conservé servirait à agrandir l'espace mairie pour y implanter une partie des services communaux (police municipale, cellule de communication, services identité et passeport).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	20 mars 2018 – Avis favorable Densité : 20 logements/ha
PROPRIÉTAIRE :	Madame Michelle TAMBAREAU
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>16 février 2018</u> – 200 000 € ± 20 %
IMPUTATION :	Compte n° 914 369 LIVAROT PAYS D'AUGE "Hôtel du Vivier" Enveloppe projet : 256 800 €

ROUEN le 11 avril 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

17 MAI 2018
l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

/FDL

DOMINIQUE LEFÈVRE